

La sécurité au massif de l'Osu assurée par arrêté municipal

Massif du Cavu et massif de l'Osu, même combat pour les municipalités : celui de la sécurité ! La mairie de San Gavino di Carbini a pris les devants cet été pour renforcer cette sécurité au niveau de la rivière de l'Osu, autre site de baignade très fréquenté de la microrégion, surtout en période de fortes chaleurs quand les touristes et les locaux privilégient la fraîcheur des eaux vives.

Nichés au cœur des massifs forestiers, ces sites de baignade représentent un véritable danger pour les populations, notamment lors des journées classées en risque incendie.

Incivisme récurrent

"Le massif de l'Osu doit être protégé du 30 juin au 15 septembre", estime Francine Nicoli, première adjointe au maire de San Gavino-di-Carbini, "un arrêté a été pris dans ce sens qui interdit la circulation et le stationnement sur la piste qui longe la rivière de l'Osu", précise-t-elle. Une décision actée à l'issue d'une réunion en sous-préfecture avec l'ensemble des acteurs du site (ONF, office hydraulique, socioprofessionnels, éleveurs...) et les services de secours.



Malgré une sécurisation du site par une barrière renforcée et la prise d'un arrêté, les actes d'incivisme sont courants et représentent un danger pour la sécurité des gens et du massif. / PHOTO N.A

Pour matérialiser cette interdiction, une barrière renforcée a été installée ainsi que des panneaux rappelant les dangers en cas d'incendie. L'arrêté municipal a été affiché de manière visible pour informer la population. "Une fois la barrière baissée, le passage est strictement interdit. Les gens doivent considérer que c'est une question de sécurité. Nous faisons cela dans l'optique de protéger la population et le massif", rappelle l'élue.

Malgré cela, certains n'hé-

sitent pas à forcer le cadenas et le passage mettant en péril leurs propres vies et celles des autres en empêchant la circulation des secours en cas de problème. "C'est une voie en cul-de-sac, les manœuvres sont difficiles. En cas d'accident les conséquences pourraient être dramatiques", insiste le maire de la commune, Don Pierre Pietri. Un parking a été aménagé devant la barrière par la municipalité afin de permettre le stationnement des baigneurs ou randonneurs qui peuvent

ensuite emprunter la piste à pied. Mais là encore la prudence est de mise: "Quand il y a du vent il faut éviter de passer à pied au-delà de la barrière, c'est une recommandation de bon sens", poursuit Francine Nicoli. Et le maire de prévenir: "Nous allons demander à la gendarmerie de monter régulièrement pour assurer dans un premier temps la prévention et dans un second temps passer à la phase de répression."

À bon entendeur...

NADIA AMAR